

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Procès-verbal

**Conseil Municipal
17 août 2022**

Convocation :
9 août 2022

Publiée le :
9 août 2022

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 8
- votants : 11

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-sept août à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	M. Dimitri Bessière
Mme Linda Goisbault	Mme Laurence Dunand	Mme Élisabeth Giordano
M. Guérolé Legagneux	Mme Martine Faroy-Fontenas	

Absents excusés :

Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Anthony Bolival, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière
M. Cédric Dufourd
Mme Marie-Line Le Pallec
Mme Anaïs Rousseau

Secrétaire de séance : Mme Laurence Dunand

Ordre du jour :

1. Demande de subvention pour création d'équipements sportifs
2. Dénomination de voie communale
3. Dénomination du terrain de loisirs
4. Questions diverses

Approbation du PV de la séance précédente :

- Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2022 est arrêté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire : Mme Laurence Dunand

1. Demande de subvention pour création d'équipements sportifs

Le Programme des Équipements sportifs de Proximité (PEP), « 5000 équipements sportifs d'ici 2024 » prévoit le financement de divers équipements sportifs de proximité notamment à travers un volet régional / Territorial (4 554 000 €) pour des projets individuels ou multiples s'ils sont tous situés dans la région des Pays de la Loire.

La commune ne possède strictement aucun équipement. La municipalité souhaite développer à la fois l'attractivité de son territoire et les activités physiques, individuelles et collectives. Il est ainsi projeté la création d'équipements sur le « terrain de loisirs », espace public récemment étendu par l'acquisition de parcelles.

Les 3 réunions publiques sur le sujet ont permis d'identifier pour la partie « activités physiques » les équipements suivants à intégrer au projet :

- Un terrain multisports (basket, hand, espace roller, etc.) ;
- Un parcours à bosses (dit « pump track ») ;
- Un espace d'entraînement extérieur (dit « work out » ou « fitness ») ;
- Une table « teqball ».

Des choix techniques et esthétiques ont été recensés, en particulier pour le terrain multisports (nombre de paniers et buts, configuration, type de sol, etc.).

Sur la base des devis et estimations recueillis auprès des fournisseurs, et de l'inflation actuellement constatée, le plan de financement est présenté au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le projet de « création d'équipements d'activités physiques », d'un montant prévisionnel de 245 000 € HT ;
- Sollicite au titre du Programme des Équipements sportifs de Proximité (PEP), « 5000 équipements sportifs d'ici 2024 » une subvention de 80 % du montant des travaux HT, soit une subvention d'un montant de 196 000 € ;
- S'engage à ce que la commune prenne en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Dénomination de voie communale

Par délibération du 12 mai 2022, le conseil municipal a procédé au nommage des voies de la commune.

Une rue a été nommée « Rue de la Fuie », car située à proximité du « chemin de la Fuie ». Seule une annotation manuscrite sur un plan (annexé à un acte notarié) suggérait un possible nom antérieur : « Rue des Viviers ». Or, il a été récemment constaté que sur un document plus officiel, de 1884, ce même nom apparaît. Il est donc proposé d'annuler la dénomination « Rue de la Fuie » au profit de « Rue des Viviers ».

Par ailleurs, les noms de nombreuses voies publiques et privées ont été créés ou modifiés en respectant la typologie de voie, conformément à la normalisation de l'adressage. À ce titre, il conviendrait de renommer l'actuel « chemin de la Fuie » en « impasse de la Fuie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la dénomination des voies communales tel que récapitulé dans le tableau ci-après ;
- Charge le maire de prendre les arrêtés municipaux relatifs au nouveau numérotage des logements, bâtiments et tout autre terrain nécessitant d'être adressé ;
- Charge le maire de notifier ces arrêtés de numérotation auprès des propriétés concernées ;
- Charge le maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et notamment de transmettre les nouvelles données d'adressage au service des Impôts Fonciers ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Création ou modification	Nom	Type voie	Repère central latitude GPS	Repère central longitude GPS
	Place de la Liberté	VC	48.15505348913235	0.030518165600303966
Modification	Rue des Viviers	VC	48.1544272137186	0.030673825148874737
	Rue des Ruelles	VC	48.15628454537823	0.02998673108363104
	Impasse des Ruelles	VC	48.1556046051732	0.029745569407721998
	Rue de l'Ormeau	VC	48.15566902094744	0.02914993044089265
	Route de Saint-Denis	VC	48.15813823132474	0.030142662052328188
	Rue des Fontaines	VC	48.15431269395913	0.029209250458070993
	Impasse des Fontaines	VC	48.15450236717188	0.028940892418001248
	Impasse de la Groie	VC	48.15410512624357	0.02742209642207172
	Impasse du Limon	VC	48.15363630641673	0.026859341084501945
	Impasse de la Petite roche	VC	48.15231571456527	0.02532008167113187
	Impasse de la Mairie	VC	48.15702531208231	0.03183786100553921
	Impasse du Bouton	VC	48.15814180980427	0.03246034206191962
	Route de Beaussé	VC	48.158581960882536	0.031349681822501196
	Route du Fourneau	VC	48.15097719383451	0.029343349480597254
	Impasse de la Claie	VC	48.14824278094483	0.033350681173955905
	Route de Saint-Jean-d'Assé	VC	48.15097719383451	0.05148231126070435
	Route du Tronchet	VC	48.164840285896965	0.05297363661527222
	Route de Pron	VC	48.148851236206355	0.02750873565673828
	Impasse de la Grande Roche	VC	48.15083403447034	0.023555119570022324
	Route du Vieux Lavardin	VC	48.14402992517538	0.040978809328890975
	Route de la Blanchardière	VC	48.16771692699653	0.0479900894085672
	Route de Chartes	VC	48.1726147170237	0.05724905778564882
	Route de Saint-Chéron	VC	48.15858553933112	0.04510401536621522
	Route de Boisouge	VC	48.15492823466115	0.058118110648801576
	Route de Chapeau	VC	48.160757611558246	0.061551338187864076
	Impasse de Livonnerie	VC	48.166021016316826	0.05947529126800966
	Impasse de Belle Fontaine	VC	48.14516460259781	0.043559074401855476
	Impasse de la Corbinière	VC	48.163119233178215	0.055720212932413034
	Impasse de la maison neuve	VC	48.159537397788675	0.06164252186615205
	Impasse de Goutte d'or	VC	48.159319116018835	0.028957128524780277
Modification	Impasse de la Fuie	VP	48.15431269395913	0.03097415466181364
	Impasse de la Longère	VP	48.156832069625395	0.03225137202184759
	Lieu-dit Targerie	RD	48.17377022674602	0.04770102733057335
	Lieu-dit Les Chesnaies	VC	48.166847511438114	0.07030550741958132
	Lieu-dit Saint-Denis des eaux	RD	48.17947942199162	0.05982399978387233
	Passage des Grandes Cours	VP	48.15527894641001	0.027862787246704105
	Route de Beaumont	RD	48.167945906420016	0.04184243832201063
	Route de Conlie	RD	48.151320774679064	0.024300818632760905
	Route du Mans	RD	48.14744819909513	0.03497650133881259
	Route de Neuvillalais	RD	48.15563681307044	0.025663435348661785

VC : voie communale ; VP : voie privée ; RD : route départementale.

3. Dénomination du terrain de loisirs

Comme évoqué en conseil du 9 juin 2022, définir un nom pour le terrain de loisirs apparaît opportun afin de valoriser et renforcer l'identité du lieu. Il sera repris dans les différentes demandes de subvention et autres documents relatifs au projet d'aménagement, mais aussi sur les différents panneaux indicateurs de direction. Le nom proposé, « parc de la Guêpe », fait référence au ruisseau qui traverse le village et le terrain de loisir dans sa longueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la dénomination « parc de la Guêpe » pour le terrain de loisir communal situé notamment sur les parcelles C273, C272 et C1151 ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Questions diverses

- **Méz'assos :** discussion sur les choix techniques à acter dans l'avant-projet sommaire. Des informations données lors d'une visite de l'association « Maisons Paysannes » sont transmises aux élus. L'orientation pour le sol est de rénover l'actuel (*balance gain énergétique/préservation de l'existant/coût*). Il ne ressort pas d'orientation tranchée sur le mode de chauffage (*pompe à chaleur air/air : sans recul sur une maison ancienne, questionnement sur l'installation de bouches à la place de cassettes, et leur intégration dans le plafond ancien / Pompe à chaleur air/eau : permettrait de remettre les radiateurs anciens en fonte, mais pas de modulation liée à l'occupation / Absence de données sur la différence de consommation et de confort entre les deux types de PAC, pour comparer avec la différence de coût à l'installation*). Les élus sont confrontés à des avis complètement divergents selon les professionnels consultés, et l'absence de données techniques claires sur lesquelles se reposer.
- **Maison 8 rte de Beaumont :** l'acte notarié de division de la parcelle D75, cour commune à l'arrière de la maison, a été signé le 16 août. Il convient à présent de réaliser la clôture séparative.
- **PLUI :** un rendez-vous est fixé le 6 septembre, de 10h à 12h, avec GéoStudio. Ce prestataire de la 4CPS effectue une des nombreuses phases préalables à la constitution du PLUI (prévu à 3 ans). L'enveloppe urbaine serait à définir lors de ce rendez-vous (et les suivants). Par ailleurs, une information est donnée aux élus concernant les derniers certificats d'urbanisme opérationnels sollicités par des particuliers. Des terrains situés à proximité immédiate des services, en plein bourg, ont été jugés inconstructibles par les services de l'État.
- **Mur de pignon de l'école :** suite à son effondrement partiel, nous restons en attente de devis de maçons et la situation est figée. Un bureau d'étude structures a également été sollicité conformément aux préconisations de l'expert de l'assurance. Nous restons en attente de leur retour de congés. Vu le délai de réalisation des travaux, qui s'annonce long, il conviendra de ranger dès que possible la plupart des pierres qui se sont effondrées en pied de mur. Les enduits extérieurs de l'autre bâtiment ont pu être terminés fin juillet par l'entreprise. L'accès des écoliers se fera bien par l'impasse de la Fuite à la rentrée, notamment pour permettre le contrôle d'accès sécurisé.
- **Travaux intérieurs à l'école :** déménagement, lessivage, rebouchages, réparations, création d'appuis de fenêtre, démontages (interrupteurs, boîtiers et coffrets), masquage et peinture des 2 salles de classe, de l'espace informatique et du hall, mise en place de protections d'angles aux portes ; déménagement et lessivage du local bureau ; préparation et peinture des anciens mobiliers réutilisables ; création et peinture de nouveaux mobiliers de classe ; remplacement des anciens tableaux blancs (usés) et tableaux craie par des tableaux blancs à rabats (adaptés vidéoprojecteur) ; acquisition et installation de 5 armoires métalliques professionnelles ; acquisition de tables et chaises pour les enseignants (local bureau et classes) ; réfection complète des évacuations des urinoirs (totalement obstruées), création de trappes de visite, peinture des canalisations apparentes dans les sanitaires ; débouchage et nettoyage complet des évacuations des évier des classes ; déplacement de l'ensemble *tableau – éclairage - vidéoprojecteur - frise historique* de la classe de gauche, afin d'inverser la disposition de la classe (plus logique par rapport à l'emplacement des accès et de l'évier) ; installation et changement de stores (manquant et cassé) ; aménagement mobilier du local bureau (création de meuble sur mesure, installation d'étagères et porte-accessoires muraux) ; installation de nouveaux porte manteaux dans le hall (et en plus grand nombre) ; déménagement des anciens meubles (démontage ou réparation, évacuation ou stockage) ;

changement de serrure et peinture du portillon extérieur ; installation de tableaux craie sous le préau ; grattage et nettoyage des locaux après travaux, etc.

Il reste encore du matériel à installer et régler. Certains aménagements restent suspendus à la livraison de câbles et de mobilier. Certains aménagements et mouvements de mobilier restent en attente de l'avis des enseignants, de retour sur site à partir du 30 août.

Ce chantier, non terminé, a mobilisé l'agent technique du premier jour des vacances scolaires jusqu'à son départ en congés, soit 5 semaines, ainsi que des élus et bénévoles non élus pour un équivalent temps cumulé de plus de 8 semaines ; et ce en période de congés estivaux et de canicule. Un grand merci est adressé à tous les participants !

Le chantier du « point lecture » n'a pas été entamé par manque de temps. Il est envisagé en mercredis et/ou prochaines vacances scolaires.

- **Inondations** : l'évènement du 20 mai 2022 a été reconnu en catastrophe naturelle par arrêté du ministère de l'intérieur et des outre-mer en date du 9 juillet 2022.
- **Allée du cimetière** : le ravinage constaté dans le cimetière à la suite des évènements météorologiques du 20 mai et du 4 juin conduit à envisager la réalisation de l'allée centrale en enrobé. Le devis sollicité pour cette opération est parvenu : 25 510 €HT (avec bordures en pavé, sous réserve d'indexation du prix des matériaux). À noter que seule une enveloppe de 10 000 € avait été allouée au cimetière dans le budget 2022 (pour commencer les travaux du mur, voir point suivant). À noter également qu'une expertise est engagée par l'assurance pour les dégâts bâtimentaires du 20 mai. Ainsi nous ne connaissons pas encore le taux de remboursement pour les réparations des vitraux de l'église (97 000 €), la toiture de la salle des fêtes (hublots de plafond cassés), ou encore la couverture de l'école (à refaire entièrement, en attente de réception du devis).
- **Murs en pierre** : *Acse*s a indiqué ne plus être en capacité de poursuivre les travaux de maçonnerie traditionnelle sur le patrimoine communal. Ils nous ont donc orientés vers un autre chantier d'insertion (ESTIM). Alors que les travaux d'*Acse*s sur le premier linéaire de mur à l'arrière du site scolaire (côté gauche) ont coûté 5 550 €, le devis d'Estim sur les linéaires restants (fond + côté droit) est de 63 400 €. Le devis pour le mur du cimetière, scindé en 5 années, est de 149 650 € au total. En l'état il est exclu de donner suite à ces propositions (capacité financière insuffisante de la commune et incohérence avec le coût des autres travaux et projets nécessaires). Il va donc falloir trouver une solution alternative pour préserver ce patrimoine.
- **Guinguette du comité des fêtes** : ce premier évènement de l'association (depuis qu'elle est réactivée) est programmé le samedi 10 septembre, à partir de 18h00 au terrain de loisirs.
- **Logement communal** : l'un des deux a été libéré. Il n'est pas remis en location pour l'instant : en cas candidature non locale pour la reprise du commerce, il serait proposé. En tout état de cause, au regard des désordres constatés sur le bâtiment, les prochains baux seraient limités à un an.
- **Local communal** (à l'arrière du site scolaire) : l'entreprise *Little Pop* quitte les lieux fin août. L'avis des élus est de le proposer de nouveau à la location pour un professionnel, la transformation en habitation nécessitant des travaux.
- **Terrassement hangar communal** : il est évoqué l'idée d'installer une cuve enterrée pour récupérer les eaux de pluie. Le devis de terrassement déjà obtenu reste donc en attente et d'autres sont à solliciter.
- **Journées du patrimoine** : aucune programmation à Mézières.
- **Conseiller numérique** : les prochains programmés en mairie se tiendront le vendredi 9 septembre de 14h à 16h, le vendredi 23 septembre de 14h à 16h, le mercredi 5 octobre de 10h à 12h et le mercredi 19 octobre de 10h à 12h.
- **Paroisse de Conlie** : le diocèse du Mans nous informe que monsieur l'Abbé Julien Sossou est déchargé de sa responsabilité de curé de la paroisse de Conlie, à laquelle appartient Mézières. Monsieur l'Abbé Christophe Hadevis est nommé administrateur de cette paroisse à compter du 1^{er} septembre 2022.

Date prochain conseil (à priori) : le 22 septembre 2022 à 20h.

Fin du conseil à 23h.

Le maire, Killian Trucas

Le secrétaire de séance, Mme Laurence Dunand